



Ex-conjointe partie en vacances à l'étranger sans les enfants

Par **tricote**, le **20/09/2011** à **17:38**

Bonjour,
Mon ex- conjointe est partie aujourd'hui en vacances pour 2 semaines en INDE. Nos 2 enfants (7 ans et 5 ans) sont gardés par la mère de mon ex. Par jugement, le JAG m'a donné l'autorité parentale partagée. J'ai les enfants tous les 15 jours et la moitié des vacances scolaires. Mon ex refuse que je garde mes enfants pendant son absence. Mes questions : a-t-elle le droit de décider de qui doit garder nos enfants pendant ses vacances ? Faut-il que j'en informe le JAF ? Qui est responsable si un des enfants devait avoir un accident ? Merci de m'apporter vos conseils et votre aide, tout ceci me contrarie énormément.

Par **cocotte1003**, le **20/09/2011** à **19:08**

Bonjour, oui votre ex fait ce qu'elle veut des enfants quand ils sont sur son temps de garde. Elle les confie à qui elle veut et oui elle a le droit de partir en vacances sans eux. La situation n'a rien d'anormal qui pourrait justifier que vous saisissiez le juge dans que vous pouvez avoir vos enfants sur le temps de visite que vous a accordé le JAF, cordialement

Par **tricote**, le **21/09/2011** à **10:56**

Je vous remercie pour votre réponse.